
ACCORDS D'ACHAT DES RÉSULTATS D'ATTÉNUATION (MOPA)

Les accords d'achat, tels que le MOPA, ont déjà été utilisés dans le cadre du MDP et de la Mise en oeuvre conjointe (JI). Un MOPA peut être établi soit par deux Parties, soit par une ou plusieurs Parties et une entité du secteur public ou privé, à condition qu'elles soient autorisées à participer aux démarches concertées. Il est important de noter que la forme et le contenu des APMM peuvent varier en fonction des parties participantes, du type d'activité et des exigences juridiques des parties concernées. Il est donc conseillé de demander un avis juridique afin d'adapter les MOPA à des transactions spécifiques et de garantir l'exactitude du contenu. Des MOPA bien préparés peuvent diminuer les risques, notamment les pertes financières et la survente, et tous les risques potentiels doivent être identifiés et traités avant la signature du MOPA. Des options d'atténuation des risques, telles que l'exigence d'un contrôle de diligence raisonnable, peuvent être incorporées dans le MOPA. Les éléments essentiels d'un MOPA sont les suivants:¹

- Type d'activité
- Qualité
- Calendrier de l'échéance
- Volume des RATI à transférer
- Exigences pour le transfert des RATI
- Prix et mode de paiement
- Signataires (par exemple, Parties/entités concernées)
- Principes (par exemple, haute intégrité environnementale, soutien aux objectifs de développement durable)

¹ GGGI (2023): Mitigation Outcome Purchase Agreements, GGGI Technical Guidelines N°7, https://ggi.org/wp-content/uploads/2023/05/GGGI_Tech_Guidelines_7-1.pdf.



Un MOPA peut également contenir des informations concernant les dispositions relatives aux ajustements correspondants (AC) ou à la CDN du pays hôtes (pour éviter les ventes excessives et le non-respect des objectifs inconditionnels), ainsi que des spécifications concernant les registres, le MRV, les sauvegardes, l'alignement sur les politiques nationales et l'autorisation de transfert.

Les orientations techniques décrivent cinq catégories clés qui influencent le contenu d'une MOPA :

- **Contexte** : Cette section identifie les parties concernées et précise l'objet du contrat. Ce contexte est essentiel pour établir les responsabilités, le respect des règles et la résolution des litiges. Elle contient également des considérants (c'est-à-dire des déclarations sur la motivation et les objectifs), la date d'entrée en vigueur et la durée, ainsi que des définitions et des interprétations de concepts clés.
- **Conditions préalables** : Cette section stipule les conditions qui doivent être remplies par les Parties avant que leur relation juridique ne prenne effet. Ces dispositions peuvent inclure le respect des exigences de participation de l'article 6, la preuve de la propriété légale des résultats d'atténuation (par le vendeur), l'existence d'un registre ou la réalisation d'une diligence raisonnable. Les conditions énumérées dans cette section doivent être claires et équilibrées entre les Parties signataires. Les conséquences de la non-conformité doivent être énumérées dans cette section (par exemple, l'annulation du MOPA).
- **Obligations** : Cette section énumère toutes les responsabilités et tous les engagements que les Parties doivent respecter, y compris l'application des AC, le cas échéant, le respect des exigences de l'article 6 en matière de rapports, le prix et le volume fixés pour les RATI et les coûts de transaction. L'objectif premier de cette section est de s'assurer que les résultats d'atténuation sont atteints. Les éléments techniques, tels que les exigences en matière de MRV, ne sont pas explicitement énoncés dans le MOPA mais sont formulés dans le document descriptif d'activité d'atténuation (MADD). Par conséquent, le MOPA spécifie l'obligation de se conformer aux exigences énoncées dans le MADD.
- **Défaut et annulation** : Cette section régit la résiliation de la MOPA, en spécifiant les circonstances spécifiques conduisant à la cessation et les recours respectifs. La résiliation peut intervenir conformément aux termes du contrat ou en vertu du droit de résilier le contrat en cas de non-conformité. Dans les deux cas, le MOPA doit établir des dispositions respectives à cet effet. En outre, cette section devrait couvrir les mécanismes de résolution des litiges, en définissant des approches telles que la diplomatie et les négociations, et en spécifiant les lois applicables. Pour maintenir une dynamique de pouvoir équilibrée, les Parties peuvent choisir d'appliquer le droit d'un pays qui n'est pas directement impliqué dans le MOPA.



- **Annexes** : Cette section doit inclure les documents référencés dans le MOPA et fournir des informations additionnelles, telles que le Document descriptif de l'activité d'atténuation (MADD), la lettre d'autorisation et les conditions commerciales telles que le calendrier d'échéance et de paiement.

Auteurs: Marc André Marr, Ximena Samaniego, Kaja Weldner (Perspectives Climate Group)